

Solidarité avec Gaza - Le Conseil fédéral suisse doit enfin agir

Reprise de la position USS

De plus en plus d'organisations, dont Amnesty International, affirment qu'Israël commet un génocide contre les palestinien-ne-s à Gaza. Les intentions de nettoyage ethnique ont été exprimées clairement par le gouvernement Israélien, ce qui s'inscrit dans une politique continue de violations des droits fondamentaux du peuple palestinien.

Les crimes de guerre du 7 octobre 2023 du Hamas et d'autres groupes armés palestiniens ne justifient en rien les actes génocidaires et crimes de guerre commis par Israël.

L'armée israélienne a tué plus de 54'000 personnes en un an et demi, dont au moins 15'000 enfants. Ce bilan ne prend pas en compte toutes les morts indirectes et les corps encore sous les décombres à ce jour. A cela s'ajoute l'usage délibéré de la famine comme arme de guerre sur plus de deux millions d'habitants de la bande de Gaza et la politique d'occupation et d'apartheid exercée de longue date par Israël dans les territoires occupés qui est clairement contraire au droit international.

En tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève et siège du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Suisse a une responsabilité particulière. L'inaction, en particulier du DFAE, est inacceptable et doit changer immédiatement. Nous demandons au Conseil fédéral de:

1. S'engager activement pour l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, durable et contrôlé par la communauté internationale, ainsi que pour la levée sans délai du blocus de Gaza.
2. Condamner clairement les crimes de guerre documentés commis par Israël et soutenir toutes les initiatives visant à empêcher tout déplacement forcé ou expulsion illégale de la population de Gaza et de Cisjordanie.
3. Reprendre sans délai le financement de l'aide humanitaire d'urgence à Gaza via l'UNRWA en débloquant au minimum les fonds annuels versés jusqu'en 2023.
4. Mettre un terme sans délai à toute coopération militaire avec Israël ainsi qu'aux exportations liées à la sécurité, jusqu'à ce qu'Israël respecte ses obligations au regard du droit international, notamment en mettant fin à l'occupation.
5. Interdire aux entreprises suisses toute participation à l'occupation des territoires palestiniens – en particulier en matière d'armements, de technologies à double usage et de systèmes de surveillance.
6. Reconnaître sans réserve le droit du peuple palestinien à l'autodétermination collective et s'engager résolument pour sa mise en œuvre concrète, ainsi que pour le respect du droit au retour.
7. Œuvrer à la libération de tout-es les otages et les prisonniers détenus arbitrairement en Israël et dans le territoire palestinien occupé, conformément au droit international.

Nous saluons les milliers de personnes qui convergent aujourd'hui à Berne pour exiger du Conseil fédéral qu'il agisse concrètement pour mettre un terme à la tragédie vécue par le peuple palestinien à Gaza.